

ÉTUDIANTS DE L'UPJV

Aides pour les étudiants en situation de handicap

[Accueil](#) > [Vie étudiante](#) > [Aides](#)

L'UPJV s'engage à offrir un accueil et un suivi personnalisé à tout étudiant en situation de handicap : il s'agit de permettre à tous l'accès au même droit à la formation universitaire. Cette égalité des chances est primordiale afin de pouvoir mieux vivre et étudier ensemble.

Dans ce domaine, les objectifs de l'université sont :

d'apporter une aide pédagogique aux étudiants en situation de handicap temporaire ou permanent en leur permettant de suivre leurs enseignements dans de bonnes conditions.
de faire appliquer les mesures légales en vigueur.

Différentes actions sont mises en place :

rendre les locaux plus accessibles.
proposer, si besoin, l'aide de preneurs de notes et de secrétaires aux examens (rémunérés par l'université).
prêts de matériel (ordinateur portable, logiciels spécifiques, stylo numérique, loupe grossissante, enregistreur numérique, pupitre...).



L'accueil des étudiants handicapés permet de dispenser essentiellement une aide pédagogique mais en aucun cas de prendre en charge la gestion de l'environnement matériel (transport, logement, repas...).

La demande de RDV afin de bénéficier d'aménagement(s) est à formuler via l'**ENT étudiant** :
Onglet **Administration** > **Handicap: demande d'aménagements**

Lien direct vers la plateforme en cliquant [ICI](#)

[Aides au transport](#)
[l'insertion professionnelle](#)